



Janvier 2023

Sylvie HERVO, maire,
les adjoints et les conseillers municipaux

**vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu le
vendredi 13 janvier 2023 à 18h30 au foyer rural**

Ce moment convivial sera aussi l'opportunité d'accueillir et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants, de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les projets 2023.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.



Jumelage Pierrefiche d'Olt



forum des associations



Journée citoyenne 2022

Bonne année



Inauguration sentier pluridisciplinaire



2023

Repas des aînés



Animation bibliothèque

Horaires d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30
Fermée au public les après-midis.
Possibilité de prise de rendez-vous.

Permanence des élus :
tous les samedis matin de 10h45 à 12h00

L'agence postale est ouverte
tous les matins :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Fermée le samedi



Le Conseil Municipal

NOUVEAU : retrouvez l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux sur le site Internet, www.henansal.fr



Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 décembre 2022 sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire ; GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc, Adjoints, DURAND Pascal, OLERON Régine, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, URFIE Anne-Sophie, HINGAND Marion, HAMON Jean-Baptiste

Absents excusés : Sonia LE GUIRINEC donne pouvoir pour la séance à Sylvie HERVO

Secrétaire : FAY Arnaud

-Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 22) des Côtes d'Armor pour la réalisation d'études énergétiques

Madame le Maire explique au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie. Il développe notamment des solutions d'accompagnement des communes pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine.

La commune a ainsi identifié parmi ses bâtiments, 3 d'entre eux pour la réalisation d'un audit énergétique : le bâtiment de l'école, de la cantine et celui de la mairie / foyer rural. Le SDE 22 accompagnera la commune dans le cadre de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le projet de convention pour la réalisation de l'audit énergétique des 3 bâtiments cité ci-dessus, pour un montant de 3 580 € HT restant à charge de la commune.

-Installation de prises de courant par le SDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, le projet d'éclairage public : pour un montant estimatif de 907,20 € TTC.

-Autorisation des dépenses d'investissement début 2023 jusqu'au vote du budget

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, en dehors des restes à réaliser, dans la limite de 25 % des crédits d'investissements de l'année précédente, pour tous types de travaux ou d'acquisitions.

-Mise à jour de la régie de recettes pour la location du foyer rural

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre un arrêté pour renommer un régisseur et un suppléant pour les recettes des locations du foyer rural : Madame Emilie LABBE en tant que régisseuse principale et Madame Lydie LE GLATIN en tant que régisseuse suppléante.

-Attribution de subvention pour le Téléthon

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'y a pas de manifestation pour le téléthon de programmer sur la commune. Ainsi, Madame le Maire propose de reconduire le versement d'une subvention complémentaire comme l'année dernière à hauteur de 0,50 € par habitant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser 0,50€ par habitant soit 600€ (0,50€ x 1 200 habitants) au téléthon.

-Recensement de la population 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune va se dérouler du Jeudi 19 Janvier 2023 au Samedi 18 Février 2023 et que les opérations de recensement débutent le 2 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à recruter 3 agents recenseur et fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

-Bulletin individuel : **2.10 €**

-Tournée de reconnaissance : **70.00 €**

-Bulletin de logement : **1.60 €**

-Forfait déplacement : **90.00 €**

-Présence à chaque 1/2 de formation (x2) : **45.00 €**

Points divers :

- **Commission FEEDER** : Suite au passage devant le jury de la commission du fonds Européen pour la subvention demandée lors du financement du sentier pluridisciplinaire intergénérationnel, Madame le Maire s'est vu octroyée 100% de l'aide financière maximum allouée, à savoir **50 000€**.
- **Règlement de la cantine** : il sera envoyé aux familles des enfants en élémentaire avant les vacances de Noël, pour une application à partir de la rentrée de janvier

- Compte rendu de la réunion du 29 novembre sur le camping de la Bonnais, avec la DDTM, l'ARS, service Droits des Sols de Lamballe Terre et Mer

📅 Prochaine réunion de conseil : le 6 février 2023 à 20h



Vie Communale



BILAN ETAT CIVIL 2022 :

13 naissances enregistrées (15 en 2021)
9 mariages célébrés (1 en 2021)
8 PACS enregistrés (5 en 2021)
9 décès enregistrés (5 en 2021)



BILAN URBANISME 2022 :

7 permis de construire (24 en 2021)
29 déclarations préalable (28 en 2021)
54 certificats d'urbanismes (57 en 2021)

Urbanisme

Permis de construire :

PC 022 077 22Q0007 – 16, lot de Bel Air – Construction d'une maison individuelle

Déclaration Préalable de travaux

DP 022 077 22Q0026 – 33, les Vaux – changement de clôture

DP 022 077 22Q0027 – 4, la Ville Morin – modification d'ouvertures

Etat civil

Décès :

- ☞ Monsieur GUEGUEN Jean-Claude, domicilié « 9, rue du stade » est décédé le 28 novembre 2022.
La municipalité adresse ses sincères condoléances à la famille.

► **Votre factrice, Nelly** est à votre disposition pour toutes ventes de timbres et si des personnes sont intéressées par le calendrier de la Poste "L'almanach 2023" n'hésitez pas à la contacter au **06 87 82 47 39** ou la voir lors de sa tournée.

► **Recensement militaire** : Nous rappelons que les jeunes garçons et filles **nés(e) en 2007** doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent leurs 16 ans. Apporter le livret de famille.

► **Recensement de la population : du 19 janvier au 18 février 2023** : Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements... Trois agents recenseurs ont été recrutés par la mairie. L'un d'entre eux se présentera à votre domicile afin de collecter les informations relatives à leurs missions via un formulaire papier et vous remettrons également vos identifiants afin de faire votre déclaration en ligne si vous le souhaitez. La mairie vous remercie par avance pour votre collaboration pour la réussite de cette collecte 2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr. **RAPPEL** : Selon la loi du 7 juin 1951, vous devez répondre au questionnaire de recensement. La loi prévoit une amende en cas de refus de répondre.

► **Repas des classes 2 du 17 décembre 2022** : Le 17/12/2022, "les classes 2" d'Hénansal se sont réunis. Cette rencontre fut conviviale et agréable, 40 personnes étaient présentes. Une pensée pour ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous, comme notre centenaire, Mr Louis Berechel, et les personnes malheureusement malade ce jour-là. A dans 10 ans, merci pour votre présence.



► **Bibliothèque municipale** : ☞ Ouverture le samedi 14 janvier : 11h à 12h
Après-midi jeux de société le mercredi 18 janvier 2023 de 14h30 à 18h00. Ouvert à tous – venez nombreux.

Vie de l'école :

Passage du père Noël dans les classes de maternelles :



La classe des PS-MS autour des cadeaux du Père-Noël qui les a encore bien gâtés cette année : une marchande complète avec les caquettes de fruits et les paniers pour faire les courses de même qu'une caisse



enregistreuse, des jeux de construction, des puzzles, des jeux magnétiques Le père Noël est passé dans la classe des TPS/GS et il a encore une fois bien gâté les enfants : puzzle, livres, jeux de société, maison de poupées en bois ...

Activités dans les classes élémentaires :



Le début du mois de décembre a été riche en activités :

-Le mardi 6 décembre, une autrice/illustratrice, Christelle Le Guen est venue rendre visite aux 4 classes et nous a présenté son métier. Chaque classe a pu réaliser un atelier avec elle : gravure pour les CE2/CM et des collages pour les enfants de maternelle.

-Le jeudi 8 décembre, les CE2/CM sont allées à Lamballe pour visiter le Musée Mathurin Méheut dans ses nouveaux locaux. La matinée s'est terminée dans la bonne humeur autour d'une galette-saucisse prise sur le marché !

Vendredi 16 décembre, comme toutes les classes, les CE2-CM1 ont découvert avec joie leurs cadeaux !



Les CM2 ont été bien gâtés : ils ont reçu des livres, des jeux de société, du papier origami et des ballons pour la cour.



Vie Associative

► Amicale laïque Hénansal-Quintenic :



↳ Spectacle de Noël pour les enfants de l'école :

Vendredi 16 décembre, l'ensemble des élèves du RPI Hénansal-Quintenic ont pu assister au spectacle de Noël offert par l'amicale laïque. Un joli moment pour les élèves juste avant les vacances de Noël.



↳ Opération gâteaux bijoux :

Les membres de l'amicale laïque remercient les parents de l'école pour leur investissement et leur vente de gâteaux bijoux : 772 boîtes au total.



► Théâtre Hénansal

L'école de théâtre vous invite à une réunion ayant pour objet la création d'une troupe d'adulte. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues le mercredi 18 janvier à 19h00 à la salle de garderie.

► HDB Foot :



Planning équipe 1 :

15/01 – 15h00 : Hénansal 1 – Plélan-Vildé 3

22/01 – 15h00 : Bourseul – Hénansal 1

05/02 – 15h00 : Hénansal 1 – Saint-Cast 2

Planning équipe 2

15/01 – 13h30 : Hénansal 2 – Saint-Alban 3

22/01 – 15h00 : Quessoy 4 – Hénansal 2



Lamballe Terre & Mer

► **AGENDA Relais Parents Enfants** – Lundi 16 janvier 2023 : atelier « ça patouille » et lundi 27 février 2023 espaces jeux. *Inscription au 02.96.32.98.92 ou rpe-stalban@lamballe-terre-mer.bzh*

► **Enfance Jeunesse** - Vacances d'hiver 2023 (du 13 au 24 février) : inscriptions accueils de loisirs 3-10 ans : du 20 janvier au 1er février et inscriptions 11-17 ans : à partir du 27 janvier.

Toutes les informations (contacts, lieux d'inscriptions et programmes) sont en ligne sur le portail activités enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer – Contact au 02 96 50 59 54

► **Déchets ménagers** - Calendrier de collecte 2023 : Les calendriers de collecte 2023 ont été envoyés par voie postale, en décembre 2022, à chaque ménage du territoire de Lamballe Terre & Mer ayant un bac d'ordures ménagères.

Retrouvez-les également sur le site internet www.lamballe-terre-mer.bzh - Service déchets ménagers Lamballe Terre & Mer 02 96 50 13 56 | contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh



Petites annonces

► **A vendre : bois de chauffage sur pied 60 € la corde.** S'adresser à Denis MORIN au 06.70.84.23.01

► **Transports : KIM22 VTC (gare, aéroport, déplacement privé, etc.), service course (drive), rapatriement.** Prix du transport à la réservation. Contact au 06.02.25.86.46

Application PANNEAU POCKET

C'est une application gratuite que vous pouvez installer sur votre smartphone ou tablette. La municipalité se sert de ce dispositif pour vous informer des manifestations, animations, événements, alertes de toute sorte. *Vous n'avez rien à faire : l'information arrive dans votre poche.*

Date limite d'envoi d'article pour le prochain numéro :
14 février 2022

Imprimeur gérant : Sylvie HERVO,
Maire de Hénansal

Mairie de Hénansal
2 rue de la Mairie – 22400 HENANSAL
Tél. : 02 96 31 50 02
Mail : commune.henansal@wanadoo.fr
www.henansal.fr